



Droit de garde et perte de salaire

Par **slapy**, le **13/01/2009** à **20:24**

Bonjour,

Je suis divorcé et j'habite (pour des raisons professionnelles) à 400Km du domicile de mon ex-épouse qui a la garde de notre fille de 6ans. Le jugement de divorce me donne un droit de garde basé sur un schéma classique : 1 week-end sur deux plus la moitié des vacances scolaires.

Mon entreprise vient d'annoncer la mise en place d'un chômage partiel qui amputera mon salaire et celui de ma cojointe (qui travaille dans la même entreprise). Chaque visite à ma fille me coûte environ 200 € (uniquement pour les frais de trajet).

Je souhaite diminuer la fréquence de mes déplacements compte tenu de la baisse de mes revenus :

- Puis-je légalement demander à mon ex-épouse d'accéder à ma requête sans passer par le tribunal ? Est-ce judicieux vu les rapports parfois tendus que nous entretenons ?
- Si je dépose une requête auprès du JAF ais-je des chance d'obtenir un accord ? Quels sont en général les délais d'obtention ? Existe-il des risques pouvant conduire à l'augmentation de la pension alimentaire ?

D'avance merci.